

HONORAIRES DE TRANSACTION

à la charge des acquéreurs

De 0 € à 150 000 €	5 % TTC avec un minimum de	3 000 € TTC
De 150 001 € à 210 000 €	4 % TTC avec un minimum de	7 000 € TTC
De 210 001 € à 350 000 €	3 % TTC avec un minimum de	8 000 € TTC
Au-delà de 350 001 €	2 % TTC avec un minimum de	10 500 € TTC
Estimation 120 € TTC		

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires plafonnés à la charge du bailleur

• Entremise et négociations	Forfait	50 € TTC
• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction du bail	7 € TTC par m2 de surface habitable	
• Etat des lieux d'entrée ou sortie	2 € TTC par m2 de surface habitable	

Honoraires plafonné à la charge du locataire

• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction du bail	7 € TTC par m2 de surface habitable
• Etat des lieux d'entrée ou sortie	2 € TTC par m2 de surface habitable

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

1 lots	8 % TTC des sommes encaissées
De 2 à 5 lots	7 % TTC des sommes encaissées
Plus de 6 lots	5 % TTC des sommes encaissées
(TVA en vigueur calculée sur le loyer et sur la provision pour charges encaissés)	

Honoraires plafonnés à la charge du bailleur

• Entremise et négociations	Offert
• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction du bail	3,5€ TTC par m2 de surface habitable
• Etat des lieux d'entrée ou sortie	1 € TTC par m2 de surface habitable

Honoraires plafonnés à la charge du locataire

• Visite(s), Constitution dossier, Rédaction du bail	3,5€ TTC par m2 de surface habitable
• Etat des lieux d'entrée ou sortie	1 € TTC par m2 de surface habitable

HONORAIRES DE SYNDIC

De 1 à 10 lots	165 € TTC / lot
De 11 à 20 lots	160 € TTC / lot
De 21 à 30 lots	155 € TTC / lot
Plus de 30 lots	150 € TTC / lot